

60520 - Subventions diverses

**Proposition d'attribution d'une subvention de soutien
aux actions 2018 de l'association Fond'Action Alsace**

Rapport n° CP/2018/117

Service gestionnaire :

L620 - Service Emploi, attractivité et innovations territoriales

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'association Fond'Action Alsace au titre de l'exercice 2018.

Depuis 1986, l'association Fond'Action Alsace s'est fixé pour objectif de faire connaître et de récompenser des Alsaciens et des Alsaciennes, de naissance ou de cœur, qui par leurs initiatives ou leur savoir-faire symbolisent le dynamisme et le rayonnement de l'Alsace en France et à l'étranger.

En 2007, afin de se conformer aux nouvelles dispositions législatives concernant les fondations, l'association a changé de nom pour s'appeler Fond'Action Alsace. Elle est reconnue, par arrêté préfectoral du 21 août 2008, comme association de mission d'utilité publique.

L'activité principale de l'association, présidée depuis décembre 2016 par M. Bernard STIRNWEISS, consiste en la remise de prix récompensant la réussite exemplaire des Alsaciens ou des Alsaciennes, porteurs de projets originaux et innovants dans les domaines scientifique, économique, culturel, associatif et humanitaire, etc., et dont la notoriété rejaillit sur l'ensemble de l'Alsace.

Les Prix Fond'Action Alsace sont matérialisés par des Trophées remis lors d'une cérémonie annuelle :

- 1 prix d'Honneur
- 1 prix Guy Ourisson
- 1 prix Spécial
- 1 prix Coup de Cœur
- des prix « Talent d'Avenir ».

Après une cérémonie dans le Haut-Rhin en 2017, cette année, la cérémonie aura lieu aux Tanzmatten à Sélestat, le vendredi 5 octobre 2018.

Le budget 2017 de l'association s'élevait à 93 375 Euros, destiné pour moitié aux achats et au financement de charges diverses (organisation de la cérémonie de remise des prix, communication et site internet, location de bureaux, fournitures diverses, ...), et pour moitié au financement des salaires et des charges sociales (1 ETP).

Les recettes de l'association proviennent des subventions de trois collectivités pour 17 000 Euros (la Région Grand Est, le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin) et de mécènes privés à hauteur de 51 500 Euros (Aquatique Show, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne Alsace, CroisiEurope, Electricité de Strasbourg) et des cotisations (17 000 Euros).

Le Département du Haut-Rhin, qui n'est pas intervenu en 2016 et en 2017, intervient à hauteur de 4 000 Euros cette année.

Le Département du Bas-Rhin, qui soutient l'association depuis 2003, est intervenu à hauteur de 5 500 Euros en 2017. Il est proposé de reconduire une subvention du même montant pour 2018.

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles, réunie le 14 mai 2018, a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 5 500 Euros à l'association Fond'Action Alsace pour 2018.

Il est rappelé que le présent dispositif se fonde sur l'article L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales.

En cas d'accord, les crédits seraient imputés de la manière suivante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15066	65-6574-90	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'association Fond'Action Alsace une subvention de 5 500 Euros au titre de l'exercice 2018.

Strasbourg, le 18/05/18

Le Président,

Frédéric BIERRY